

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS443

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

À la seconde phrase de l'alinéa 27, substituer aux mots :

« celles-ci »,

les mots :

« ces dernières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel